

Politique commune de la pêche - FEP

Le Fonds européen pour la Pêche (FEP) est l'un des principaux instruments des dépenses effectuées au titre de la Politique commune de la pêche. Le premier objectif du FEP est d'octroyer une aide financière au secteur européen de la pêche au cours de la période 2007-2013, afin de s'adapter à l'évolution des besoins

Le Fonds européen pour la pêche (FEP), institué par le règlement (CE) 1198/2006 du Conseil, qui a remplacé l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) dès le 1er janvier 2007, a été conçu de manière à assurer le développement durable du secteur européen de la pêche et de l'aquaculture.

Le Fonds soutiendra tout à la fois le secteur dans son effort d'adaptation d'une flotte dont la compétitivité doit être renforcée et encouragera l'application de mesures destinées à protéger et à améliorer l'environnement.

Le FEP aidera également les communautés de pêcheurs les plus durement touchées par ces mutations à diversifier leurs activités économiques.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter :

[Site du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche - FEP](#)

Adresse de la page : <http://www.europe-haute-normandie.fr/en-haute-normandie/de-2007-a-2013/fep/>